**Mini cours sur les SMPE**

**Session 3 Messages clés**

**Contextualisation des standards**

La contextualisation permet de rendre les SMPE plus pertinents, applicables et accessibles pour toutes les personnes et organisations responsables de la protection de l'enfance, ainsi que pour les enfants et les communautés. Elle permet une compréhension commune en fonction de la réalité du contexte.

La contextualisation des SMPE doit être menée par un groupe de coordination inter-agences, et impliquer un large éventail d'acteurs, dans le cadre d'un processus animé par un facilitateur. Ce processus peut impliquer un nombre restreint ou important d'acteurs, qui travaillent à la contextualisation d'un nombre plus ou moins important de standards. Cela peut dépendre du contexte et des besoins identifiés. Au cours de ce processus, les standards et processus nationaux existants peuvent être insérés dans les standards, à moins qu'ils ne soient de qualité inférieure au minimum requis par le standard au niveau global.

La boîte à outils de mise en œuvre des SMPE comprend un guide pratique sur la contextualisation des standards, et il existe une vidéo pédagogique sur la sélection et la contextualisation des indicateurs. Le groupe de travail des SMPE peut également vous conseiller si vous avez besoin de plus de soutien.

D'autres ressources pour aider à la contextualisation des SMPE sont disponibles [ici](https://alliancecpha.org/fr/cpms-implementation-contextualisation-measurement).